

HOSTILE (2017) : FULL TIME FILMS CONDAMNÉ

« La violence des méchants les entraîne eux-mêmes, car ils se refusent à pratiquer la #Justice » (Proverbes 21:7).

Au cours des dernières années, la parole s'est libérée quant aux pratiques délétères qui gangrènent le secteur audiovisuel. De #MeToo à *Paroles de scénaristes*, nombreuses sont désormais les voix qui résonnent dans le cyberspace, dans l'attente d'un changement de paradigme. C'est aujourd'hui à la mienne, modeste mais résolue, de se faire entendre.

Par la présente, j'informe donc mes lectrices/lecteurs que les producteurs Thomas Lubeau et Eric Gendarme refusent de se plier à la double condamnation dont leur société, FULL TIME FILMS, a fait l'objet. Vous pouvez consulter les jugements rendus par les tribunaux aux adresses suivantes : <https://bit.ly/3twiM3N> et <https://bit.ly/33x8ZQx>

Non contents d'avoir bafoué les termes du contrat qui nous unissait sur la production du film HOSTILE (2017), MM. Lubeau et Gendarme ne m'ont jamais communiqué le moindre état des comptes normé. Un mépris du Code de la Propriété Intellectuelle coupable devant la Loi, dont témoigne à son tour le producteur Jordan Sarralié à travers sa société CINÉASTRE.

En marge des poursuites en cours et à venir contre ces entités, sachez que je ferai toute la lumière sur cette affaire dans le cadre d'une prochaine communication médiatique. Communication qui, je l'espère, rencontrera tout l'écho qu'elle mérite.

Je remercie de tout cœur mes avocates, Maîtres Valérie Bloch et Agathe Brouillard-Tanguy, pour le soutien infailible qu'elles m'apportent dans ce combat de longue haleine pour faire appliquer les décisions signifiées par les juges.

#TimeForJustice

Jérôme BLOCH, producteur associé et plaignant